



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099350		1ere Gachée : 12:51 (1)		Date : 06/08/2026 012608069480		Zone : ZONE 00	
Quantité : 5.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FF122NQ		SOP08	
Client : COMPT COMPTANT		Chantier : JD ELEC 76 JD ELEC 76		Chauffeur : THIERRY		Transport :	
		5 BVD VICTOR HUGO 06.49.45.90.67 76390 AUMALE				CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 0.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 5.00	
13:30		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
829		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (	
				Classe chlorure		Consistance(7)	
				0.40 %		S3 (100 A 150 MM)	
				Dmax		22.4	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				273		C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		MasterPolyheed 911 0.5 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non